VILLE DE SAINT-GHISLAIN

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE D'UNE INTERCOMMUNALE

Conformément à l'article L1523-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance de l'Assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées depuis plus de 6 mois sur le territoire d'une commune, Province ou CPAS associés.

- **IGRETEC : le 10 décembre 2026 à 17H30**
  Boulevard Mayence, 1 à 6000 Charleroi, salle Le Cube (7ème étage).

  Ordre du jour

- Affiliations / Administrateurs
- Première évaluation du Plan Stratégique 2026-2028
- In House : Modifications de deux fiches de tarification
- Distribution du second acompte sur dividendes par prélèvement partiel sur les réserves disponibles.